



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence Territoriale Alpes Maritimes - Var
101, Chemin San Peyre
83220 LE PRADET

Office National des Forêts

PIERREFEU DU VAR	
Courrier arrivé	
31 AOUT 2023	
N° ordre :	
N° dossier :	
COPIE A :	

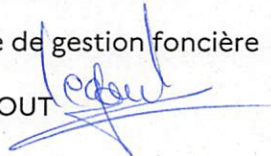
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Urbain Sénès
83390 PIERREFEU DU VAR

Objet : PLU de Pierrefeu du Var – Consultation des services

V/Réf. :

N/Réf. : Affaire suivie par Agnès LEGOUT Tél 06 63 70 83 14

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Avis de l'ONF en réponse à la DDTM sur le PLU de Pierrefeu du Var	1	En réponse à votre courrier du du 3 juillet dernier. Vous en souhaitant bonne réception. Le Pradet, le 29 août 2023 La Chargée de gestion foncière Agnès LEGOUT 

Région de Bruxelles-Capitale	
Service des Assemblées Communales	
31-08-2023	
N° d'ordre	0416
N° de dossier	2023A/3049



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence territoriale
Alpes-Maritimes-Var
101 chemin san Peyre
83220 Le Pradet

Préfecture du Var
DDTM du Var
SPP - PAU
Bureau planification
BD du 112^e régiment d'infanterie
CS 31209

83070 TOULON CEDEX

Affaire suivie par : Agnès Legout
Tél : 06 63 70 83 14
Mél : agnes.legout@onf.fr

Le Pradet, le 28 août 2023

N. Réf : SF/GR/AL

Objet : PLU de Pierrefeu-du-Var – Consultation des services

V. Réf : V/courrier électronique du 10/08/2023

Par courrier électronique du 10 août 2023, vous m'avez transmis le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pierrefeu-du-Var, arrêté par délibération du conseil municipal du 29 juin 2023. Dans le cadre de la consultation des services de l'Etat et personnes publiques associées, vous sollicitez les observations de l'Office National des Forêts concernant ce projet.

Deux forêts relevant du régime forestier sont situées sur le territoire de la commune :

- la forêt communale de Pierrefeu-du-Var pour une superficie de 2 895, 04 ha.

Cette forêt est dotée d'un aménagement forestier, approuvé par arrêté préfectoral du 4 juin 2020, pour la période 2015-2034.

- la forêt domaniale des Maures pour une superficie de 4, 55 ha.

Cette forêt est dotée d'un aménagement forestier, approuvé par arrêté ministériel du 4 mai 2012, pour la période 2011-2030.

La forêt communale de Pierrefeu-du-Var est concernée par les dispositions suivantes du projet de révision allégée n°1 du PLU :

Evolution de la délimitation du secteur Nb (ball-trap), sur le site du Peyrol, à l'extrémité Est de la commune :

Le projet prévoit d'agrandir le secteur Nb tout en procédant à la suppression des EBC sur une profondeur d'environ 60 mètres qui correspond à la partie la plus faiblement boisée du site. Cet agrandissement et cette suppression d'EBC couvrent une superficie totale de 1,77 hectares.



Cette modification est justifiée par la nécessité de réaliser une butte qui permettra de récupérer les débris concernés en pied de talus. Pour être efficace, cette butte doit être éloignée d'environ 60 mètres par rapport à la limite actuelle du secteur Nb. Cette butte nécessite donc une extension Nord du secteur Nb, sur la profondeur précitée, ce qui permettra d'éviter que les éclats en terre cuite n'atteignent la zone boisée limitrophe.

Pour ce secteur, l'aménagement forestier en vigueur classe l'unité en gestion correspondante en zone hors sylviculture de production avec accueil du public (HSYA).

L'activité de ball-trap ne présente pas d'inconvénient majeur sur le site de cette parcelle déjà partiellement aménagée. Dans la mesure où la création d'une butte permettra de limiter la dispersion des fragments de plateaux d'argile dans le milieu naturel, l'ONF émet un avis favorable à ce projet d'évolution du secteur Nb sur une surface totale de 1,77 ha.

Il conviendra pour le porteur de projet de vérifier auprès des services de l'Etat si la réalisation d'un tel aménagement en forêt nécessite une autorisation de défrichement préalable.

Suppression d'EBC sur l'emprise d'un futur réservoir d'eau potable :

La commune projette de réaliser un nouveau réservoir d'eau à implanter dans le prolongement du chemin de Belle-Lame. Cette réalisation doit s'implanter au sein d'une zone naturelle boisée, couverte d'EBC, en forêt communale de Pierrefeu-du-Var.

Le projet de déclassement d'EBC destiné à la réalisation du réservoir couvre une surface réduite de 4 100 m². Ce déclassement correspond à l'emprise du futur réservoir ainsi qu'à l'élargissement d'un sentier existant qui va permettre son accessibilité.

Pour ce secteur, l'aménagement forestier en vigueur classe l'unité de gestion correspondante en zone de sylviculture de production. Le peuplement forestier est principalement constitué d'une futaie adulte de pin d'Alep claire. Le programme de coupes inscrit dans l'aménagement prévoit, sur cette unité de gestion, la réalisation en 2025 d'une coupe d'éclaircie plus ou moins forte en fonction de la densité présente.

Au regard de la faible superficie du projet de déclassement d'EBC, celui-ci ne remet pas en cause la gestion prévue sur cette zone par l'aménagement. En conséquence, l'ONF émet un avis favorable pour ce déclassement d'EBC destiné à la réalisation d'un réservoir sur une surface 4 100 m².

Suppression d'EBC à Roumagayrol :

La voie d'accès au site de Roumagayrol (éco-pôle de traitement et valorisation de déchets non dangereux et ISDND), connectée à la RD 14, a une largeur de 6 mètres. Elle existe depuis l'ouverture de l'exploitation du site, mais elle est couverte par de l'EBC sur les documents graphiques.

L'ONF émet un avis favorable pour la suppression de cet EBC sur une surface limitée de 0,38 ha.

Le Responsable du Service forêt


Gilda Peyter

Copie adressée à : M. le Maire de Pierrefeu-du-Var – Hôtel de Ville – Place urbain Sénès – 83390 Pierrefeu-du-Var

